

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 19 MARS 2018

RENDU PUBLIC LE 22/03/2018

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu du 6 février 2018.

1 A 3/ FINANCES COMMUNALES

1/ Le Conseil Municipal a fixé, à la majorité absolue, les taux d'imposition des trois taxes locales pour 2018 comme suit :

	2017	2018
Taxe d'habitation	23,15 %	23,15 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	23,35 %	23,35 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	28,54 %	28,54 %

2/ Le Conseil Municipal a accordé, à la majorité absolue, sa garantie communale au profit de la SADEV 94 pour un prêt de 9 000 000 € souscrit auprès de la Banque Postale, destiné à financer les acquisitions foncières de la ZAC Ecoquartier Victor Hugo.

3/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, le protocole transaction à passer avec la société Charpente Cénomane relatif au marché Construction du Centre des Arts du Cirque et des Cultures Emergentes de Bagneux (lot 3 : charpente bois – façade bois) et a autorisé Madame le Maire de le signer.

4 A 7/ AMENAGEMENT URBAIN

4/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la charte écoquartier sur le projet de la Colline des Mathurins et a autorisé Madame le Maire de la signer.

5/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de groupement de commandes relative aux travaux du Relais Assistantes Maternelles et a autorisé Madame le Maire à la signer.

6/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'acquisition auprès de COOPIMMO du pavillon situé 25 rue Ledru Rollin, cadastré section AC 352 et 380, au prix de 250 000 € HT auquel s'ajoute la taxe sur la valeur ajoutée au taux actuel de 20 %, soit 300 000 € TTC et a autorisé Madame le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette acquisition.

7/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le contrat de location-accession avec l'Association Culturelle Juive de Bagneux portant sur le pavillon situé 25 rue Ledru Rollin, cadastré section AC n°352 et 380 et ce moyennant le versement à la Commune de Bagneux d'une redevance mensuelle de 725 € sur une durée de 40 ans composée de :

- 100 €, correspondant à la jouissance du pavillon
- 625 €, correspondant au paiement anticipée du pavillon.

Madame le Maire est autorisée à signer tous les actes se rapportant à cette location-accession.

Le Conseil Municipal a autorisé l'ACJB à procéder à tout acte d'usage et de jouissance ainsi que toute demande administrative, notamment autorisations d'urbanisme et/ ou de travaux, nécessaires à la localisation des activités de l'association dans les lieux.

8 A 10/ SERVICES TECHNIQUES

8/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer les marchés relatifs à la rénovation Marché Léo Ferré comme suit :

- Macro lot 01 Revêtement de façade et signalétique extérieur : FBP SIMEONI

- Macro lot é Maçonnerie – Métallerie – Faux Plafonds – Menuiseries intérieures – Carrelage – Peinture – Signalétique intérieure : FPB SIMEONI
- Macro lot 3 A – Plomberie – sanitaires, lot 03 B – ventilation, lot 03C – Electricité courant fort/courant faibles : CITELEC

9/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer les marchés relatifs aux travaux de construction de l'école du Centre (7 lots) :

Lot 1 : DUBOCQ SA pour un montant de 5 195 000 € HT

- Variante retenue : variante n°1 pour un montant de 75 000 € HT

Lot 2 : SOCIETE D'APPLICATIONS THERMIQUES pour un montant de 1 240 567 € HT

- Variante retenue : aucune

Lot 3 : MORAND INDUSTRIE pour un montant de 569 955,40 € HT

- Variante retenue : aucune

Lot 4 : CFA DIVISION pour un montant de 78 000 E HT

Lot 5 : LE FROID BORNET pour un montant de 122 000 € HT

Lot 6 : RIDORET MENUISERIE pour un montant de 599 500 € HT

- Variante retenue : variante n°3 pour un montant de 8 241 € HT

Lot 7 : ERI/MARIETTE/DFD pour un montant de 995 317,59 € HT.

10/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention relative à l'enfouissement des réseaux de télécommunications pour la rue des Olivettes à passer avec ORANGE et a autorisé Madame le Maire à la signer. Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 24 544,70 € TTC.

11 A 14/ EDUCATION

11/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les deux conventions à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales relatives au bénéfice de la prestation de service en faveur des accueils de loisirs sans hébergement extrascolaire et périscolaire – Aide spécifique et rythmes éducatifs et a autorisé Madame le Maire à les signer.

12/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°1 au marché n°772801 (lot 1 : matériel pour les travaux manuels et fournitures scolaires pour les enfants de 0 à 13 ans) à passer avec CIPA MAJUSCULE et a autorisé Madame le Maire à le signer. Il s'agit d'harmoniser les échéances des différents marchés.

13/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°1 au marché 772803 (lot 3 : livres scolaires pour les écoles publiques primaires de Bagneux) à passer avec PICHON et a autorisé Madame le Maire à le signer . Il s'agit d'harmoniser les échéances des différents marchés.

14/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de mise à disposition d'un coordinateur Vacances par l'Association VVL auprès de la Direction de l'Education de la Ville de Bagneux et a autorisé Madame le Maire à la signer. Il s'agit de répondre au besoin du service, notamment pour l'organisation et le suivi des séjours d'été proposés aux familles balnéolaises.

15/ COMMUNICATION

Le Conseil Municipal a modifié, à l'unanimité, la délibération du 18 décembre 2017 relative aux modalités d'acquisition de cadeaux par la Collectivité et à l'autorisation donnée à Madame le Maire de signer tout document s'y rapportant. Il s'agit de préciser que cette dépense sera imputée sur le budget de l'exercice en cours et des années ultérieures.

16 A 17/ CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

16/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les contrats de tiers payant présentés par l'Association Inter-AMC et a autorisé Madame le Maire à les signer.

17/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de partenariat à passer avec ADOMA et a autorisé Madame le Maire à la signer. Il s'agit d'organiser régulièrement des actions de promotion de la santé pour les résidents d'Adoma identifiés comme constituant une population fragile avec pour conséquence des difficultés de santé fréquentes.

18/ CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer le marché relatif à l'installation, à la gestion et à la maintenance de la vidéoprotection à passer avec la société BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES.

19 A 24/ PERSONNEL

19/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs, à compter du 20 mars 2018, comme suit :

FILIERE TECHNIQUE

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	NOUVEL EFFECTIF
Adjoint technique principal de 2ème classe	108		1	109
Adjoint technique principal de 1ère classe	57	-1		56

FILIERE ADMINISTRATIVE

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	NOUVEL EFFECTIF
Adjoint administratif principal de 2ème classe	55	-1		54

FILIERE MEDICO-SOCIALE

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	NOUVEL EFFECTIF
Educateur de Jeunes Enfants	7		1	8
Educateur principal de Jeunes Enfants	5		1	6
Puéricultrice de classe normale	2		1	3
Cadre de santé	2		1	3

20/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le contrat à passer avec ESAT VIVRE pour l'accueil au sein du Service Propreté Urbaine d'un salarié de l'ESAT et a autorisé Madame le Maire à le signer.

21/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, la création dans les effectifs municipaux de deux emplois à équivalent temps plein d'adulte-relais exerçant les fonctions de médiateurs sociaux auprès de la Direction de la Citoyenneté et de la Vie des Quartiers. Madame le Maire est autorisée à signer les conventions proposées par le Préfet des Hauts-de-Seine en vue de l'aide financière de l'Etat apportés à ces postes ainsi que les contrats de travail consécutifs et tous documents afférents à la mise en œuvre du dispositif « adultes-relais ».

22/ Le Conseil Municipal a attribué, à l'unanimité, le marché relatif à l'achat de billets d'avion pour les congés bonifiés du personnel communal et du CCAS de Bagneux – années 2018 à 2021 – à passer avec la société HAVAS pour une durée d'un an reconductible 3 fois et a autorisé Madame le Maire à le signer.

23/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de prendre en charge 50 % du montant des abonnements au titre du stationnement pour le personnel communal, à compter du 1^{er} mars 2018. Les critères de prise en charge ont été définis comme suit :

- Sont concernés, les agents de la ville, dont la résidence administrative principale est située en zone de stationnement payant et sans parking dédié,
- La liste des agents concernés est établie par la Direction de service après consultation et accord des agents,
- L'actualisation de la liste d'agents concernés pourra être réalisée mensuellement, sous réserve de sa transmission à la Direction des Ressources Humaines au plus tard le 5 du mois de référence,
- Les agents concernés ne peuvent prétendre en sus au remboursement du titre de transport,

Madame le Maire est autorisée à signer la convention fixant les modalités de remboursement à la Société Bagneux Urbis Park de 50% du montant de ces abonnements pour les agents communaux par la commune de Bagneux recensés.

24/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'adhésion de la Ville de Bagneux à l'Association Médicale Inter Entreprises du Morbihan. Il s'agit de faire bénéficier aux agents municipaux exerçant à la Trinité sur Mer d'un médecin du travail et d'une surveillance médicale adaptée.

25/ ADMINISTRATION GENERALE

Le Conseil Municipal a modifié, à l'unanimité, le tableau des indemnités de fonction suite au remplacement de Monsieur Alain BORLANT par Madame Elisabeth FAUVEL, comme suit :

Nom	Prénom	Fonction	Pourcentage de l'indice brut 1015
AMIABLE	Marie Hélène	Maire	8.9428%
BOUDJENAH	Yasmine	1ère adjointe	99.8041%
MOUTAOUKIL	Aïcha	2ème adjoint	41.2956%
DAVID	Bernadette	3ème adjoint	47.4553%
ROMERO	Roberto	4ème adjoint	41.2956%
SEISEN	Nadia	5ème adjointe	82.1693%
MEKER	Pascale	6ème adjoint	41.2956%
PAYEN	François	7ème adjoint	41.2956%
DIMBAGA	Sidi	8ème adjoint	44.2987%
TALLA	Irène	9ème adjointe	41.2956%
HADDAD	Mouloud	10ème adjoint	44.2987%
LE THOMAS	Alain	11ème adjointe	44.2987%
CALICE	Jean-Max	conseiller délégué	7.6549%
ALEXANIAN	Patrick	conseiller délégué	7.6549%

BESSON	Jean-Marc	conseiller délégué	7.6549%
CHAMI	Nezha	conseiller délégué	7.6549%
FAUVEL	Elisabeth	conseillère déléguée	7.6549%
CARTERON	Laurent	conseiller délégué	7.6549%
PINARD	Jean Louis	conseiller délégué	7.6549%
TUDER	Bruno	conseiller délégué	7.6549%
OUALI	Djedjiga	conseiller délégué	7.6549%
REYNAUD	Michel	conseiller délégué	7.6549%
HOURS	Françoise	conseiller délégué	7.6549%